



Conseil communal de Chavornay

CONSEIL COMMUNAL DE CHAVORNAY DU 5 NOVEMBRE 2020.

Foyer de la salle polyvalente.

Présidence de M. Philippe VERLY.

La séance débute à 20h.

Membres présents : 44

Sont excusés : Mesdames Micheline GUADAGNINO, Maria JORAY, Carine LEUBAZ, Michèle OPPLIGER

Messieurs Pierre-Alain AUBERSON, Charles-Henri BARBY, Umberto DE GREGORIO, Pierre DEMIERRE, Edwin EGGER, Trajko GLIGOROV, Domenico GUADAGNINO, Alain HUSSON, Gaël MAIRE, Alain SCHLAEFLI, Olivier THIBAUD.

Avant de commencer réellement l'ordre du jour, M. Philippe VERLY, président, tient à rappeler les règles du déroulement de ce Conseil. Donc, tout le monde met le masque et le garde pendant les débats, personne ne se déplace pour prendre la parole, seul M. Pietro MAFFEI se déplacera pour être assermenté.

M. VERLY excuse l'absence de M. Eric GORGERAT, municipal, pour cause de maladie.

ORDRE DU JOUR.

1. Démission – Assermentation.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
5. Questions – Pétitions.
6. Chavornay – Route de Corcelles et Route d'Orbe – Assainissement et requalification de la chaussée – Remplacement des collecteurs EC, EU, eau potable – Demande de crédit de construction (phase 2).

Ce dernier point de l'ordre du jour auquel va se greffer la présentation de M. Paolo TROILO, municipal. Cette présentation n'ayant pas pu se tenir hier soir pour les raisons que l'on connaît.

Il n'y a pas de remarque concernant cet ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté.

1. Démission – Assermentation.

M. Pietro MAFFEI était excusé pour la séance du 25 septembre, il va donc être assermenté ce soir.

M. VERLY prie M. MAFFEI de s'avancer pour prêter serment et demande à la salle de se lever.

Après la lecture du serment et l'évocation de votre nom, je vous demanderai de lever la main droite et de dire « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

M. Pietro MAFFEI lève la main droite et dit « je le promets ».

M. VERLY lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil et du bureau et le prie de prendre place dans la salle.

Il y a maintenant 45 membres dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu une communication écrite.

1) Etude de la mobilité douce.

La discussion est ouverte.

- 3.1 M. Christian KUNZE, syndic, nous dit que lors de la dernière séance, il y a eu une question d'une personne concernant cette mobilité douce. La Municipalité a enquêté sur la manière de faire et elle vous présente sa réponse.
Comme elle le dit, la Municipalité n'a pas l'intention de venir avec un préavis devant le Conseil pour faire une telle étude. Maintenant, c'est au Conseil de débattre et éventuellement de prendre des décisions à ce sujet.
- 3.2 Mme Kornélia THIERY, au nom du GSE, remercie la Municipalité de sa réponse à la proposition d'une étude globale sur le thème de la mobilité douce faite lors du dernier Conseil par son collègue M. Olivier BRIAND.
Toutefois, une réponse avant les réunions de groupe, nous aurait semblé de bon aloi.
Si nous sommes heureux d'apprendre que la Municipalité se soucie de mobilité douce, nous peinons à comprendre sa réticence à mandater un bureau spécialisé en vue d'une étude globale de la problématique.
En effet, un projet d'envergure en la matière, même un peu coûteux, donnerait un signal politique fort à la population de Chavornay. En termes d'image, la Municipalité en sortirait certainement gagnante. De plus, au demeurant, rien ne dit qu'au final des projets saucissonnés ne reviennent pas tout aussi chers.
Quoi qu'il en soit, le tout à la voiture n'est plus tolérable au 21^{ème} siècle. Les intérêts, la sécurité et le bien-être de l'utilisateur à pied de l'espace public doivent lui être dédiés. En outre, il est patent qu'une commune qui aménage ses espaces en fonction du besoin des piétons contribue à leur bien-être et à la santé de la population.

M. le Syndic, pour le peu qu'il a entendu de l'intervention de Mme THIERY, va répondre. Il s'élève en faux quand elle parle de saucissonner les projets, ce n'est pas du tout dans l'intention de la Municipalité, mais simplement comme dans les projets qui ont rapport d'une façon ou l'autre à des routes, la Municipalité s'inquiète de la mobilité douce essentiellement piétons et vélos. Ceci est intégré dans les projets, vous en avez la preuve à la route de Corcelles, plus toutes les autres réalisations qui ont été faites. Quand vous dépensez les CHF .35'000.- ou 40'000.-, il a vu un projet d'une commune, oui, il y a toute une liste d'améliorations à porter et qui se déroulent sur 10 à 15 ans, en tout cas, dans la commune en question. La Municipalité préfère avancer de manière pragmatique et chaque fois que c'est possible, d'améliorer la situation.

La discussion est close.

Il n'y a pas de communications orales.

4. **Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.**

CICEROC :

M. Dominique VIDMER, municipal, informe qu'il y a eu une réunion de la CICEROC avec son collègue Pascal DESPONDS pour un petit peu prendre la température. Il y a été fait le point du positif et du négatif. Il s'est avéré qu'on pouvait avancer un peu mieux, surtout sur les cafés rencontres. Il est vrai qu'il y a un problème par rapport à l'organisation, il y a beaucoup d'idées qui arrivent. Il en est ressorti que pour la CICEROC, on puisse mettre un local à disposition ce qui serait beaucoup plus simple pour faire ces cafés rencontres, ainsi que les diverses choses qu'ils aimeraient mettre sur pieds etc. La Municipalité a décidé d'aller dans ce sens, et a demandé à la CICEROC de Chavornay de proposer un projet sur une année pour voir ce qui se passerait et il sera présenté à la Municipalité. A ce moment, il y aura lieu de voir si un local devrait être mis à disposition.

Recours en matière d'impôts et recours en matière informatique :

M. Fabrice VUILLENS nous informe qu'une procédure est en cours, mais ne communique pas sur celle-ci.

ARCC :

Mme Nadia GLOOR informe que le Conseil intercommunal de l'ARCC s'est réuni le 30 septembre passé à Suchy.

Le budget 2021, qualifié de « sans surprise » par la commission, a été adopté à l'unanimité.

Le préavis concernant le raccordement de Belmont ainsi que la modification des Statuts ont également été adoptés à l'unanimité. Cela a été l'occasion d'actualiser certains articles.

Un membre et deux suppléants ont été nommés à la Commission de gestion. Enfin le Conseil de direction a informé le Conseil intercommunal qu'une grille va devoir être posée à l'entrée de la STEP d'Essert-Pittet. Les travaux seront conséquents en raison de la nappe phréatique qui devra être traversée. Une commission ad hoc a été nommée.

AIAE :

M. Pascal DESPONDS nous dit qu'il n'y a rien de nouveau.

ORPC :

M. Eric LOUTAN précise qu'en fait, il est le suppléant de M. Dominique VIDMER et qu'à sa connaissance, il n'y a rien eu. Confirmation est demandée à M. VIDMER.

ASAICE :

M. Marc KUNZE nous informe que l'ASAICE s'est réunie le 29 septembre à Ependes.

Les différents points à l'ordre du jour étaient, les comptes 2019, le budget 2021 qui ont été acceptés à l'unanimité.

Pour information, le budget 2021 s'élève à environ CHF 1'700'000.-. Le budget est équilibré, puisque les charges sont couvertes par les communes et qu'elles s'élèvent à 50% au prorata des habitants et 50% au prorata des élèves.

AJOVAL :

M. Didier LOMBARDET, municipal, dit qu'il n'y a rien de particulier. Il y a toujours discussion pour la dédite, une commission a été nommée spécifiquement pour déterminer les quotes-parts éventuelles de Bavois et Chavornay. Ils espèrent liquider cela avant la fin de la législature.

5. Questions – Pétitions.

Il n'y a pas de pétitions.

- 5.1 M. Michel DUVILLARD nous dit qu'il y a 2 ou 3 ans, la société communale Industriel (SIC) lors de sa dissolution a versé CHF 5'000.- à la commune en espérant avoir le projet d'un panneau informatif à mettre dans le giratoire. A l'époque, il avait été dit que ça serait peut-être fait quand il y aurait la route. Il aimerait juste réactiver cela pour pas qu'on oublie ce projet d'information.

M. le Syndic répond que ce projet n'a pas été oublié.

- 5.2 Mme Carine PROTTI, pose une question de fond en lien avec l'article paru ce matin dans le journal « La Région » au sujet de l'attribution des terrains agricoles.

Pour expliquer le contexte, elle revient brièvement sur le processus de fusion. Elle était elle-même dans la Commission de fusion d'Essert-Pittet et a donc vécu cela de l'intérieur. Les différentes

communes ont donc travaillé ensemble, soutenues par le bureau d'étude COMPASS et ont réalisé une Convention de fusion, qui édictait les conditions de celle-ci. Cette Convention a d'abord dû être acceptée par les exécutifs, puis par les Conseils généraux et communaux et finalement par la population. C'est sur l'acceptation du projet de convention de fusion que la population a dû se prononcer. Dans l'art. 24 de cette Convention, on nous dit que, suite à cela, « conformément à l'article 16 de la loi sur les fusions de communes, elle sera ensuite soumise au Conseil d'Etat et, par celui-ci, au Grand Conseil. Elle n'aura force de loi qu'après avoir été ratifiée par cette dernière autorité ». Il est donc clair ici, qu'une fois ratifiée, ce qui a été fait le 4 novembre 2015, cette Convention fait dès lors office de loi.

Or, comme il est rapporté dans l'article qu'elle a mentionné précédemment, du terrain agricole communal situé sur le territoire de la localité d'Essert-Pittet est récemment devenu libre suite au départ à la retraite d'un agriculteur. La Municipalité a réparti alors la surface disponible entre 2 agriculteurs d'Essert-Pittet et 3 de Chavornay. Or l'article 16 de la Convention mentionne que : « Lorsqu'une parcelle communale devient libre, elle est proposée en priorité aux agriculteurs domiciliés sur le territoire de l'ancienne commune à laquelle elle appartenait, puis aux agriculteurs des autres localités de la nouvelle commune ». Cet article avait d'ailleurs été jugé comme important par le bureau d'étude COMPASS car touchant un sujet sensible susceptible de faire pencher la balance de la votation !

Elle aimerait comprendre selon quelle légitimité la Municipalité prend une décision sans respecter un article de cette Convention acceptée par votation par la population de nos villages en faisant force de loi.

M. le Syndic dit que tout d'abord, cet article concerne les trois villages qui ont fusionné à l'époque et surtout les agriculteurs de ces trois villages. Les trois localités sont touchées par cet article, pas seulement Essert-Pittet, c'est la 1^{ère} remarque.

Ensuite la Municipalité ignorait tout de la réalité du terrain jusqu'à cet été. La Municipalité se doit d'honorer l'article en question ou bien de proposer à son Conseil de modifier cet article, parce que la Commune fusionnée peut très bien prendre à un moment donné, d'autres dispositions. On n'en est pas là, ceci dit entre guillemets. Deuxième point, la Municipalité a aussi un autre devoir, c'est qu'on traite tous nos citoyens de la même façon, si possible le plus égalitairement possible. C'est que tout le monde quand il y a un avantage ou désavantage à obtenir de la commune, devrait être traité de la même façon. Or dans cette affaire, on est exactement en train de faire le grand écart. D'un côté, on a un article de la Convention de fusion qu'il faut respecter et dans l'autre cas, on doit essayer de traiter le plus égalitairement possible nos agriculteurs.

La Municipalité n'a pas vu d'issue, elle a prit une certaine disposition. Il fait remarquer qu'il y a trois agriculteurs à Essert-

Pittet et il y en a deux à Chavornay dont un à cheval entre les deux villages. Une disposition a été prise, la Municipalité pensait que l'on pouvait raisonnablement trouver des compromis, ça n'a pas été le cas, parce que les gens s'imaginaient que cet article de la Convention de fusion régente la vie pour les 50 prochaines années, ce qui n'est évidemment pas le cas, tout le monde peut comprendre cela.

Alors maintenant, la Municipalité est sereine, ça partira au tribunal et celui-ci dira si elle a fait juste ou faux.

- 5.3 Mme PROTTI trouve tout à fait louable la volonté d'équité et d'égalité entre les villages et la commune. Sa question est ; où est la place de jeux à Essert-Pittet, nos enfants n'y ont pas droit ? qu'en est-il de nos horaires d'ouverture de la déchetterie ? elle pense que c'est une utopie d'égalité. Elle n'est pas en train de la demander, elle dit juste qu'il y a d'autres domaines où ce n'est pas le cas. Par rapport à ce sujet-là, il a été prévu de donner des parcelles à 3 agriculteurs de Chavornay, elle a envie de dire « et les autres de Chavornay et ceux de Corcelles » ? Donc l'égalité, là, elle est où ? Finalement, quand vous dites que vous n'étiez pas au courant, alors que vous-même et d'autres personnes ici siégiez déjà à l'exécutif et vous avez signé cette Convention, elle trouve que c'est regrettable, mais comme elle vient de le mentionner le bureau d'études COMPASS avait jugé que c'était un événement important et qui touchait les sensibilités, mais apparemment, vous n'avez pas l'air de vous sentir concerné par cet élément-là. Enfin, elle trouve regrettable d'aller devant les tribunaux pour une affaire comme cela.

M. le Syndic aimerait faire remarquer à Mme PROTTI qu'il faut qu'elle suive les mises à l'enquête et elle aurait vu dans ces mises à l'enquête qu'il y a actuellement un terrain de jeux en construction à Essert-Pittet derrière le restaurant et si vous avez remarqué, on parlait de ce terrain de jeux depuis des années à Essert-Pittet et qu'il n'y avait pas d'endroit où le mettre. Il ne faut pas lui dire que l'on ne fait rien pour Essert-Pittet, parce que là, il va se fâcher.

Ensuite pour l'autre affaire, il n'a jamais dit qu'il ignorait l'article, il ignorait totalement la répartition des terrains et il nous informe en avant-première que nous aurons toutes les répartitions de terrains dans le rapport de gestion qui sera publié au début de l'année prochaine, pour que tout le monde puisse se faire une idée.

M. Pascal DESPONDS informe Mme PROTTI qu'il y a deux préavis pour Essert-Pittet et qui vont coûter plus de CHF 300'000.-. Ne dites pas qu'on ne s'occupe pas d'Essert-Pittet.

- 5.4 Mme PROTTI dit qu'elle n'a aucunement dit que vous ne vous occupiez pas d'Essert-Pittet, elle a juste dit que c'était une utopie que l'on pouvait être totalement équitable avec l'ensemble des citoyens.

M. le Syndic précise qu'il n'a jamais dit totalement équitable, mais il a dit le plus équitable possible.

- 5.5 M, Patrick WENGER, suite aux travaux de la Rte de Corcelles et l'augmentation de la circulation sur les petites routes, il a une demande d'un concitoyen et puisque M. le Syndic avait répondu qu'une zone 30km/h soit difficile à réaliser, les automobilistes respectent bien la vitesse et qu'il a aussi répondu que les patrouilleurs faisaient très bien leur travail pour protéger nos petites têtes blondes, il a promis de poser la question suivante : serait-il envisageable temporairement de trouver une solution, par exemple, de poser un panneau au début du Verneret : Attention enfants ?

M. le Syndic n'est pas un incondicional des réseaux sociaux, mais il dit que si vous avez suivi récemment sur une excellente adresse de Facebook qui s'appelle « t'es de Chavornay, si », vous aurez lu et entendu que la Municipalité était en train de travailler à la mise à 30 km/h de la rue du Verneret. C'est en cours, elle vient de faire les mesures, il y a encore un certain nombre d'adaptations à faire, il faut encore négocier pour que les passages piétons puissent rester, car en théorie, dans une zone 30 km/h, il n'y a pas de passage piéton. Mais là, comme il y a une école, on pourra certainement les laisser. Il y a encore un petit problème pour un stop sur une rue qui vient de Penthéraz. On a les mesures de vitesse, il nous garantit que ce n'est pas scandaleux, il y a deux endroits sur la rue du Verneret, en l'occurrence s'il a bonne mémoire, son collègue complétera, au début de la rue en venant de la route de Corcelles et un peu plus loin à droite, il y a des potelets devant une ferme et un bâtiment qui a remplacé une ferme. Prochainement, on va remettre le gentil radar pour rappeler aux gens qu'il faut lever le pied. Mais contrairement à ce que les gens mettent sur Facebook, il y a lu récemment que dans sa rue, on avait vu des gens passer à 80 km/h, ceux qui savent où il habite, il a une voiture électrique et même s'il accélérât à fond depuis le début de la rue, il n'arriverait pas à 80km/h à l'autre bout. Il faut toujours faire attention entre l'impression que l'on a lorsqu'on voit une voiture à côté de soi, on croit toujours qu'elle va plus vite que la vitesse réelle.

M. Dominique VIDMER, municipal, confirme les propos de M. le Syndic. Si on regarde au Verneret, la majorité des véhicules ne dépassent pas la vitesse autorisée, les dépassements ont plutôt lieu la nuit. La Municipalité va recevoir un détail un peu plus précis de ces comptages. On est sur ce projet de zone 30 km/h et aussi sur le projet de mettre du marquage au sol. Un marquage au sol à l'entrée d'une route, ce n'est pas si simple. Il y a tout un parcours à faire entre le Canton et les différents services qui donnent chacun leur avis. Il y a les formes, les couleurs etc. Il a été commandé des radars indicateurs de vitesse.

5.6 Mme Océane AUZEPY-RENARD demande quelles sont les dates des relevés et à quel moment de la journée ont lieu ces relevés ?

M. VIDMER répond que ce sont des bandes qui sont au sol qui restent pendant plusieurs jours et les relevés se font jour et nuit. Les derniers relevés ont été fait du 20 au 26 juin 2020 et du 25 au 31 août 2020.

Avant de clore ce point, M. Philippe VERLY a juste un souhait, il ne sait pas si le président a le droit. Il revient sur les terrains communaux, il souhaiterait que la presse ne développe pas sur un problème de fusion, parce que régler ces problèmes à travers la presse, ce n'est jamais bon, étant lui-même agriculteur à Corcelles, ce problème sera résolu au mieux. Ce qui ressort ce soir, pour quelqu'un qui ne connaît pas, c'est que la fusion crée beaucoup de problèmes, ce qui n'est absolument pas le cas. Comme représentant de Corcelles, il peut dire que la situation est bonne et on a eu la visite du Préfet et lorsqu'il a posé la question « comment se passe la fusion », il avait répondu que la situation était parfaite.

La discussion est close.

Pour le point suivant, le président rappelle que le rapporteur peut se contenter de lire uniquement les conclusions de son rapport. Avant lecture, si une conseillère ou un conseiller souhaite la lecture complète du rapport, elle ou il peut le demander.

6. **Chavornay – Route de Corcelles et route d'Orbe – Assainissement et requalification de la chaussée – Remplacement des collecteurs EC, EU. eau potable – Demande de crédit de construction. Préavis n° 11 – 4/20.**

Avant de passer à la lecture des rapports de Commissions, comme stipulé dans la lecture de l'ordre du jour, il va passer la parole à M. Paolo TROILO, municipal, pour la présentation qui aurait dû avoir lieu hier soir.

M. Bernard BALLIF, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

Compte tenu du montant de l'investissement, ce préavis a également été soumis à l'examen de la Commission des finances.

M. Ali-Georges MAIRE, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte sur la présentation de M. TROILO ainsi que sur les rapports des Commissions.

- 6.1 M. Claude AUBERSON dit qu'une chose l'a interpellé, c'est qu'il y a un bout de la route de Corcelles qui est plus étroite, ça concerne surtout les véhicules spéciaux. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement ?

M. TROILO explique que comme il est noté dans ce préavis, ce projet a passé entre les mains de tous les services du Canton et également auprès de l'OFROU. Pendant de longs mois, moyennant quelques modifications, les services cantonaux et l'OFROU ont statué positivement sur ce projet. Il faut savoir qu'en matière de gabarit des routes, il y a des normes VSS, il s'agit de normes rédigées dans le domaine de la technique des transports. Ces normes revêtent une importance particulière, car elles sont établies par consensus et proposent des solutions techniques et économiques judicieuses (largeur de la route, largeur des trottoirs, pistes cyclables etc.). Pendant des mois, les services cantonaux ont scruté ce projet sous tous les angles. Il revient aux normes VSS, qui fixent la largeur des routes pour que deux poids lourds puissent croiser de manière sûre, elles ne traitent en aucun cas des convois exceptionnels qui souhaiteraient croiser en même temps. Il entend par là que les gabarits supérieurs aux poids lourds sont considérés comme des convois exceptionnels, dès lors, au niveau des aménagements routiers, il n'y a pas d'obligation à ce qu'ils puissent croiser rétroviseurs compris.

- 6.2 M. Pierre-Luc CARNAL dit que dans la présentation, on a eu de beaux profils, mais il croit que c'est des profils où c'est plus large, c'est facile. Il aimerait bien savoir ce qui se passe avec 3 m. de piste cyclable avec piéton, 3.75 m de voie de circulation plus 1 m. de circulation vers la BCV et juste au-dessus. Il aimerait voir le profil à cet endroit, parce que ce n'est pas bien résolu là.

M. TROILO dit que le profil évoqué est le 1^{er} qu'il nous a été présenté. Dans la partie qui parlait de ces contraintes, c'est le profil que vous détaillez. Comment cela est traité, il n'a pas la réponse. La Municipalité a pris le parti de faire de la place à la sécurisation des piétons et des vélos sur un domaine public qui mesure 9 m pas plus à cet endroit précisément.

- 6.3 CARNAL demande si la Municipalité a fait un plan d'aménagement, donc il y a quand même quelque chose qui a été résolu à cet endroit. Il n'a pas vu le plan, on n'a rien reçu. Est-il judicieux de traiter ce soir ce préavis alors qu'il n'y a pas de résultat de l'enquête. C'est-à-dire que les prix annoncés ne sont peut-être pas justes. A son avis, on va trop vite et le préavis n'aurait pas dû être présenté ce soir.

M. TROILO dit que M. CARNAL demande de régler un problème, pour lui, il n'y a pas de problème et pour le Canton, il n'y a pas de

problème non plus. Chacun a pu consulter les plans durant la période de mise à l'enquête, vous dites aujourd'hui, nous n'avons pas de plan, rien ne nous a été présenté, on n'a pas pu se positionner, il y a eu mise à l'enquête. Il ne voit pas dans quelles mesures, le projet serait revu dans l'ensemble total ce qui représenterait des surcoûts par rapport au crédit de construction qui est soumis aujourd'hui. On vous propose de soutenir ce projet, de donner un signal fort au municipal, lui dire « va de l'avant ». Dans le cadre des oppositions, la Municipalité, dès lundi, prendra connaissance de celles-ci, les traitera et reviendra devant le Conseil avec des propositions de solutions et ça sera au Conseil de voter ces solutions.

6.4 M. CARNAL demande et si ces solutions coûtent 1 million de plus, vous faites comment ?

M. le Syndic répond que la plupart des communes ont l'habitude de passer un préavis avant une estimation des travaux. La Municipalité a depuis de nombreuses années une opinion inverse, quand on présente un préavis, on cherche à avoir dans la mesure du possible des chiffres solides avec des soumissions rentrées où l'on a relativement plus que de petits travaux non estimés. La Municipalité est généralement tout près de la réalité quand elle présente des préavis à Chavornay. On a d'ailleurs rarement des déplacements et ce n'est pas parce qu'on se met un coussin de sécurité, c'est simplement parce qu'on a des chiffres solides. Il veut donner son vœu personnel, la Municipalité a mis plus d'une année pour régler les oppositions des panneaux, si vous allez regarder ce qui était au début et ce qui est à la fin, vous vous dites, est-ce que ça valait la peine une année de bagarre. Il espère que cette fois, on aura relativement peu d'oppositions et à un moment donné, ce qui se passera et bien on tranchera, on présentera un rapport qui lève les oppositions et on vous dira si ça coûte CHF 500'000.- ou 1 million et le Conseil décidera et non la Municipalité. Si par hasard, le projet dérape en cours de route et bien il faudra mettre plus d'argent. La Municipalité pense que l'on a un projet raisonnable et qui correspond à nos besoins d'aujourd'hui, la Municipalité assume son rôle de route de convois exceptionnels, puisque malheureusement, Chavornay est sur un tel trajet et cela devrait aussi satisfaire les convois agricoles qui ne sont en fait rien de plus que des convois exceptionnels au point de vue formel de la loi sur les routes.

Que l'on renvoie le préavis et qu'on ne vote pas le crédit ne ferait que repousser les travaux et ce qui se passerait, c'est que tout le monde y perdrait son courage et on repousserait cela le plus loin possible pour ne pas embêter.

6.5 M. Jean-Pierre BADINI trouve que pour un projet de 3,5 millions, le préavis est très bien fait, mais par contre ce profil aurait dû être intégré et deuxième chose, on aurait pu avoir un plan de situation. Mettre CHF 2'000.- de plus et avoir chacun un plan aurait été un plus.

- 6.6 M. Sébastien MALHERBE n'est pas du tout contre le projet, bien au contraire, par contre pour lui, il y a un problème de croisement sur les 100 m au bas de la route. Quand ses collègues ou lui-même devront passer avec une moissonneuse -batteuse, plus personne ne passera sur 120 m.

M. le Syndic va répondre par une boutade. Pour lui, il souhaite qu'il y ait tous les jours 10 moissonneuses -batteuses qui passent, parce ça éviterait que les autres véhicules occupent la route. Pour lui, c'est favorable. Il descend souvent en vélo le long de cette route, il faut vraiment vouloir passer à la croisée. Ensuite, il aimerait insister sur ce qu'à dit M. TROILO, en bas de la route de Corcelles, nous n'avons pas de place, ce qui se passerait si on mettait les chaussées plus grandes, on supprimerait la piste cyclable sur un bout et nos enfants seraient moins en sécurité et ça sera la même sécurité qu'aujourd'hui et il pense que l'on ne peut pas se le permettre. On a parlé de mobilité douce, ici on arrive à des compromis nécessaires pour assurer le déplacement des enfants et des vélos, il faudrait raser des maisons et supprimer la BCV, il exagère un peu, mais on n'a pas la place, c'est un fait.

- 6.7 M. Jacques BOVEY dit qu'on a parlé de mobilité douce, sur le plan, on voit que la largeur de la route est de tant, on ne peut pas la modifier. Il a été privilégié de faire une piste cyclable, de mettre les piétons en sécurité et bien si les camions et les batteuses doivent aller moins vite, ce n'est pas bien grave.

- 6.8 M. Sara BLANCO a une remarque concernant les pistes mixtes. Aujourd'hui, il y a une majorité de vélos électriques qui roulent à plus de 30 km/h, est-ce que la sécurité des piétons est réellement assurée ?

M. TROILO n'est pas spécialiste de la circulation routière, mais où roulent les vélos qui circulent à plus de 45 km/h ? Sur une piste cyclable, peut-être ? Il est vrai que là, ils sont les deux dans la voie montante, si un vélo a plus de facilité parce qu'il est électrique, il peut rouler sur la route. Sur la piste cyclable, il fera attention aux autres usagers.

- 6.9 Mme BLANCO dit qu'elle n'a jamais dit 45 km/h, mais effectivement, il faudrait mettre une ligne pour que les vélos restent à leur place.

- 6.10 M. Nicolas AUBERT s'interroge sur la durée de vie de ces éléments comme les canalisations, le revêtement de la chaussée etc. et les coûts d'entretien de ces éléments. Si l'on doit refaire les canalisations, ce sont des coûts qui sont élevés.

M. Pascal DESPONDS, municipal, répond, que vous dire de la durée de vie d'un tuyau qui est sous le bitume, ça va dépendre du trafic qui y passe et surtout des charges qu'il supporte. A la route de Corcelles, il y a une grosse charge, M. TROILO vous a montré que les tuyaux sont en mauvais état, donc, c'est l'heure de faire ces travaux. Si vous vous rappelez, les anciens conseillers, il y a 2 à 3 ans, on a retoqué ce projet pour des raisons financières, on tenait le coup parce qu'il fallait bien le faire pour tout ce qui était souterrain. Maintenant, le souterrain est touché et c'est l'heure de faire quelque chose. On est tous ingénieur en puissance ce soir, mais arrêtons de chercher des petits détails, on a un projet qui a été établi, qui a été étudié, qui a été revu de A à Z par les services de l'Etat, que voulez-vous de plus, c'est le moment d'aller de l'avant. On peut aussi dire, on attend la fin de la mise à l'enquête, mais n'oubliez pas qu'il y a des communes qui font l'inverse, elles font le préavis et ensuite la mise à l'enquête, nous n'avons jamais fait cela. Au moins là, nous arrivons au bout de l'enquête, on aura peut-être des oppositions, il espère le moins possible. Ces oppositions seront traitées, elles vous seront soumises et vous déciderez. S'il y a une plus-value, vous déciderez si vous l'accordez ou non. Pour la durée des canalisations, en principe, c'est de 30 à 40 ans de durée. Il ne faut pas oublier qu'il passe plus de 13'000 véhicules par jour sur cette route.

M. le Syndic précise que comptablement l'amortissement sur ces installations de ce genre de travaux, c'est environ 30 ans et ce n'est pas loin de la vraie durée de vie de ces installations. Et du reste, la Commission des finances avait raison, dans le coût des travaux, il y a le revêtement bitumeux dont la durée de vie est de 10 à 15 ans,

M. DESPONDS précise qu'il y a un mélange de tuyaux là-dessous et il garantit que le séparatif n'est pas net, on risque bien de trouver des eaux usées avec les eaux claires et inversement, ce qui n'est pas très bon.

La discussion est close, nous allons passer au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 11 – 4/20 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'500'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement et de requalification de la route cantonale – RC 293 B-P en traversée de localité et le remplacement des collecteurs EU/EC et eau potable de la route de Corcelles ;

2. De régler ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 30 ans, au maximum.

Le crédit de construction pour la réalisation des travaux d'assainissement et de requalification de la route de Corcelles est accepté par 40 voix avec 1 avis contraire et 3 abstentions.

Nous arrivons au terme de ce Conseil, nous allons passer au contre-appel.

La séance est close à 21h21.

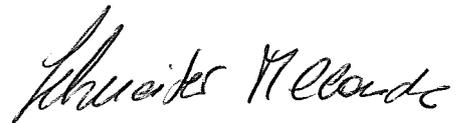
Le président :



Philippe VERLY



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER